



COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 19 FEVRIER 2009

Sur convocation de Monsieur le Président de la République Son Excellence Laurent GBAGBO, le Conseil ordinaire des Ministres s'est réuni ce jeudi 19 février 2009 au Palais de la Présidence de la République de 12 heures 30 minutes à 14 heures 00 minutes

Il a été consacré à l'examen de plusieurs mesures générales et individuelles relatives d'une part à l'attribution de permis de recherches minières à la Société TAURIAN – Côte d'Ivoire et d'autre part à des nominations.

Au titre des mesures générales, sur présentation du Ministre des Mines et de l'Energie, le Conseil des Ministres a examiné trois projets de décrets portant attribution de trois permis d'exploration minière à la Société TAURIAN Manganèse et Ferro Alloy – CI SA.

Il est à rappeler que la Société TAURIAN est très active dans notre pays en matière de recherche minière depuis plusieurs années.

Les autorisations de recherche sollicitées portent sur le nickel, le manganèse et la bauxite, respectivement dans les localités de Ziemougoula et Ngolodje, dans le Département d'Odienné et, dans les localités de Divo et de Lakota dans les Départements du même nom.

L'investissement total nécessaire pour la réalisation des travaux en vue d'identifier les minéralisations, de circonscrire celles-ci, d'évaluer les gisements mis en évidence et de les développer, s'élèvent à 01 milliard 850 millions de FCFA.

Le Conseil des Ministres, compte tenu de la nécessité de valoriser les potentialités minières des zones concernées et après examen des arguments techniques, a donné son accord pour l'octroi des permis d'exploration minière et a soumis à la signature par le Chef de l'Etat :

- un décret portant octroi d'un (1) permis de recherches minières à la Société TAURIAN Manganèse et Ferro Alloy CI SA à, Ngolodje, dans le département d'Odienné ;
- un décret portant octroi d'un (1) permis de recherches minières à la Société TAURIAN Manganèse et Ferro Alloy CI. SA à Ziemougoula, dans le département d'Odienné ;
- un décret portant octroi d'un (1) permis de recherches minières à la Société TAURIAN Côte d'Ivoire SA dans les Départements de Divo et de celui de Lakota

Par ailleurs, et pour éviter la confusion entre l'exploration et l'exploitation qui a parfois entourée les travaux de recherches minières chez certains de nos compatriotes, le Président de la République a encouragé le Ministère des Mines et de l'Energie à prendre les précautions nécessaires pour informer et sensibiliser les populations des localités concernées.

Au chapitre des mesures individuelles, et au titre du Ministère des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, le Conseil des Ministres a approuvé la nomination du Directeur de la Réglementation, des Affaires juridiques et du Contentieux.

Par ailleurs, sur présentation du Ministre de l'Intégration Africaine, le Conseil des Ministres a donné son approbation pour la signature :

- Du décret portant nomination du Directeur des Organisations Communautaires et des Politiques macro-économiques ;

- Du décret portant nomination du Directeur des politiques communautaires de l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures ;
- Du décret portant nomination du Directeur des politiques communautaires du Développement Durable.

Au titre du Ministère de la Communication, sur présentation du Ministre de la Communication, le Conseil des Ministres a approuvé la nomination d'une part, du Chef de Service de la Communication Publicitaire et d'une part du Secrétaire Permanent de la Commission Paritaire d'Attribution de la Carte d'Identité de Journaliste Professionnel et de professionnel de la Communication.

Pour clore le Conseil des Ministres de ce jour, après avoir entendu un compte rendu du Ministre de la Santé relatif à la Grève des médecins en cours, le Gouvernement rassure les populations de ce que les dispositions sont prises pour éviter la paralysie des Services de soin.

Le Gouvernement rappelle que quoiqu'autorisé par la loi, le déclenchement des grèves doit répondre aux procédures légales en vigueur.

Aussi, le Gouvernement appelle – t-il tous les travailleurs de l'Administration Publique nationale à leur sens de civisme et de responsabilité qu'impose de surcroît la situation socio-économique actuelle dans le pays.

Beaucoup a été fait ces dernières années pour satisfaire les revendications des travailleurs mais l'Etat ne saurait continuer d'accroître la masse salariale du budget. C'est d'ailleurs et aussi pour cette raison que le Chef de l'Etat et le Gouvernement ont décidé de lutter contre les emplois fictifs dans l'administration publique.

Les contraintes sont nombreuses, et les défis cruciaux pour assurer la stabilité et relancer l'économie nationale. Les perspectives sont

bonnes et la confiance renaît progressivement avec les partenaires internationaux

Au plan sportif et à l'échelle du continent, la Côte d'Ivoire s'apprête à accueillir le 22 février 2009, la première édition du Championnat d'Afrique des Nations. Ce qui constitue une marque de confiance et un honneur fait à notre pays.

Aussi, le Président de la République lance un appel à la mobilisation générale de nos concitoyens pour faire de cet événement un succès éclatant

Amadou KONE
Ministre de l'Intégration Africaine
Porte -Parole du Gouvernement